

Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 avenue Aristide Briand 89700 TONNERRE

03.73.91.00.14 – email : patricia.mordal@eauxtonnerrois.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Syndicat est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif). Un budget par service est voté. Les charges communes payées sur le budget principal sont alimentées par les 3 budgets (à compter de 2022 pour le SPANC). Les sections d'exploitation et d'investissement structurent les budgets : d'un côté, la gestion des affaires courantes en section d'exploitation, de l'autre, les projets du Syndicat en section d'investissement (néant pour le SPANC et pour le budget principal).

Le Budget primitif 2022 sera présenté au comité Syndical le 31 mars 2022. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat du Syndicat aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi sur les bases du rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 17 février 2022.

1- DEPENSES ET RECETTES (AEP)

❖ SECTION D'EXPLOITATION DU SERVICE EAU POTABLE

✓ Dépenses d'exploitation du service eau potable

Les dépenses d'exploitation du service eau potable sont réparties comme suit :

	BP+DM 2021	CA 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021
Dépenses d'exploitation				
011 Charges à caractère général	615 154,00 €	513 968,51 €	571 079,20 €	-8%
012 Charges de personnel	238 400,00 €	206 759,40 €	247 350,00 €	4%
014 Atténuation de charges	122 000,00 €	111 635,14 €	123 000,00 €	1%
65 Autres charges de gestion courante	113 327,00 €	104 377,16 €	134 950,00 €	16%
66 Charges financières	18 755,00 €	18 749,87 €	26 826,00 €	30%
67 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000,00 €	3 780,99 €	8 000,00 €	38%
68 Dotations aux provisions	14 838,00 €	14 036,00 €	17 868,00 €	17%
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	607 000,00 €	562 658,13 €	455 425,00 €	-33%
022 Dépenses imprévues	78 673,00 €	- €	82 700,00 €	5%
023 Virement à la section d'investissement	747 995,67 €	- €	698 813,07 €	-7%
Total	2 561 142,67 €	1 535 965,20 €	2 366 011,27 €	

Les dépenses réelles d'exploitation (hors charges financières) du service eau potable concernent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)
Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs (marchés de prestation (SUEZ sur le secteur1), Animation agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Chichée, les remboursements de frais (CCLTB, MAD Communes), les cotisations, les impôts et taxes, les insertions et honoraires relatifs aux enquêtes publiques, les analyses d'eau suite aux prélèvements réalisés par l'ARS) ...
- Les charges de personnel (012) :
 - Remboursement au budget principal des rémunérations et charges liés aux agents employés directement par le SET via une subvention du budget eau vers le BP ;
 - Imputation des charges de personnel mis à disposition par les collectivités, le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Yonne au titre de la mission « intérim » et la CCLTB.Sur 2022, il est prévu le recrutement d'un ETP sur une année – d'autre part l'ensemble du personnel sera rémunéré sur une année pleine. Est également intégré la fin du contrat aidé., la revalorisation des catégories C ;
- Les atténuations de charges (014) :
Redevance Pollution collectée et reversée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe notamment :

- la prestation versée au SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon) pour l'animation agricole des Bassins d'Alimentation de Captage (100 000€/an jusqu'en 2023) – groupement de 13 collectivités maitres d'ouvrage – le SET est coordonnateur du groupement – A ce titre il verse les prestations au SMBVA et sollicite une quote-part auprès des autres collectivités membres du groupement après déduction de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80% des dépenses (sur la base de 100 000€/an).
- Sur 2022 sont intégrées les études du SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) pour le remplacement des transformateurs sur Gigny et Nuits-sur-Armançon (33 000€).

- Les charges financières (chapitre 66)

Il s'agit des intérêts des emprunts.

- Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Ce chapitre regroupe les titres annulés sur des exercices antérieurs.

✓ Recettes d'exploitation du service eau potable

Les recettes d'exploitation du service eau potable sont réparties comme suit :

	BP+DM 2021	CA 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021
Recettes de fonctionnement				
013 Remboursement sur rémunération			- €	
70 vente de produits fabriqués, prestations	1 137 200,00 €	1 102 090,64 €	1 095 171,00 €	-4%
74 subventions d'exploitation	65 865,00 €	140 075,46 €	114 920,00 €	43%
75 autres produits de gestion courante	93 900,00 €	13 901,10 €	13 901,10 €	-575%
76 produits financiers		11,24 €		
77 produits exceptionnels		13 251,18 €	14 036,00 €	100%
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	169 894,00 €	166 278,08 €	134 057,00 €	-27%
S/total	1 466 859,00 €	1 435 607,70 €	1 372 085,10 €	
002 Résultat reporté	1 094 283,67 €	1 094 283,67 €	993 926,17 €	
Total	2 561 142,67 €	2 529 891,37 €	2 366 011,27 €	
		993 926,17 €		

Les recettes concernent :

- Les atténuations de charges (chapitre 013)
- Les produits des services et ventes (chapitre 70)

Ils comprennent :

- La vente d'eau
- Les surtaxes « eau potable » reversées par le délégataire SUEZ

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Au BP 2021 la subvention AESN sur les animations agricoles portées par le SMBVA a été imputé au 75 au lieu du 74 ce qui explique la différence entre le réalisé (CA2021) et le prévisionnel 2021, la recette ayant bien été imputée au 74.

Sur le CA 2021, des subventions sur études de transfert (régularisation titres antérieurs au transfert) ont été imputées pour 23 160€. Non renouvelées sur 2022.

- Les autres produits exceptionnels (chapitre 77)

Ils correspondent aux remboursements d'assurance, pénalités ou mandats annulés sur exercices antérieurs)

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

Les dépenses d'investissement du budget 2022 se répartissent comme suit :

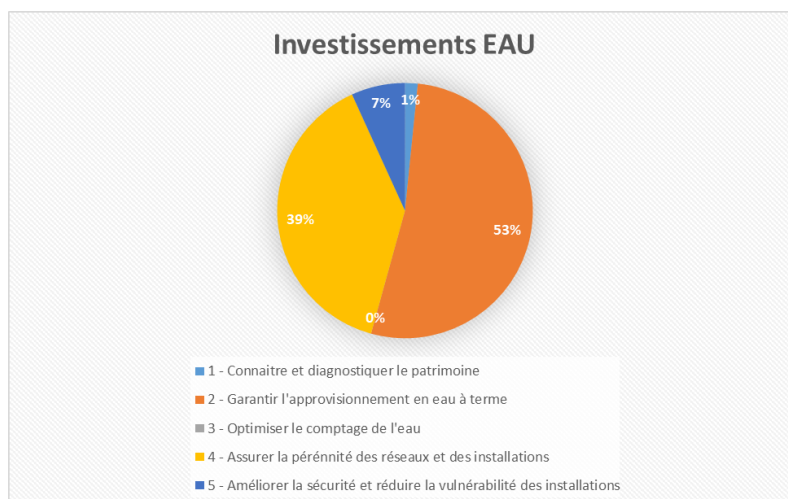
	BP+DM 2021	CA 2021	BP 2022
Dépenses d'investissement			
10 Dotations fonds divers			
16 Rembt Capital emprunt	178 728,00 €	178 722,36 €	189 796,00 €
20 Concessions et droits immobilisés	113 260,00 €	46 968,97 €	218 127,45 €
21 Immobilisations corporelles	2 070 175,67 €	185 765,48 €	2 820 980,03 €
27 Autres immobilisations financières			
020 Dépenses imprévues			
040 Amortissement des subventions	169 894,00 €	166 278,08 €	134 057,00 €
041 Opérations patrimoniales			
45 opérations pour compte de tiers			
S/total	2 532 057,67 €	577 734,89 €	3 362 960,48 €
001 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1 (cpté 20 + 21)	113 686,68 €		295 963,25 €
	2 645 744,35 €	577 734,89 €	3 658 923,73 €

✓ Programme d'investissement du service eau potable

Le Programme Pluriannuel d'Investissement 2021-2023 a été adopté en comité syndical du 17/02/2022

Le montant prévisionnel des opérations d'équipement inscrit au budget 2022 s'élève à 3 039 107,48€ (chap 20 et 21) réparti selon les grands thèmes suivants et comprennent notamment :

- L'Interconnexion de l'ex SIAEP Châtel-Gérard au captage d'Argenteuil sur Armançon
- Le Renouvellement des conduites sur Cyr-sur-Armançon, Villon, Fleys, Dye, ..
- Les études pour les Démarches « Bassins d'Alimentation de Captage »
- La Télégestion,
- La pose de clôtures, d'échelles...
- Le Changement des transformateurs.
- ...



❖ RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

Les recettes d'investissement du projet de budget du service eau potable se répartissent comme suit.

Il est envisagé de réaliser les emprunts en fonction de l'avancement des investissements et des attributions de subventions.

(prévu : 1 017 244,00€)

Recettes d'investissement			
10 Dotations, fonds et réserves	53 072,46 €	53 072,46 €	
13 Subventions	404 905,00 €	38 301,74 €	965 362,00 €
16 Emprunt	772 157,00 €	325 000,00 €	1 047 244,00 €
21 Immobilisations corporelles		250,00 €	
27 Autres immobilisations financières			
040 Dotations aux amortissements	607 000,00 €	562 658,13 €	455 425,00 €
041 Opérations patrimoniales			
021 Autofinancement	747 995,67 €		698 813,07 €
45 Opérations pour compte de tiers			
S/total	2 585 130,13 €	979 282,33 €	3 166 844,07 €
001 Résultat reporté	13 833,22 €	13 833,22 €	415 380,66 €
Restes à réaliser N-1	46 781,00 €		76 699,00 €
	2 645 744,35 €	993 115,55 €	3 658 923,73 €

Les montants prévisionnels des subventions pour les opérations d'investissement du budget 2022 s'élèvent à 965 362,00€

2- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE – SERVICE EAU POTABLE

L'ensemble des emprunts souscrits auprès d'organismes de crédits sont à taux fixe.

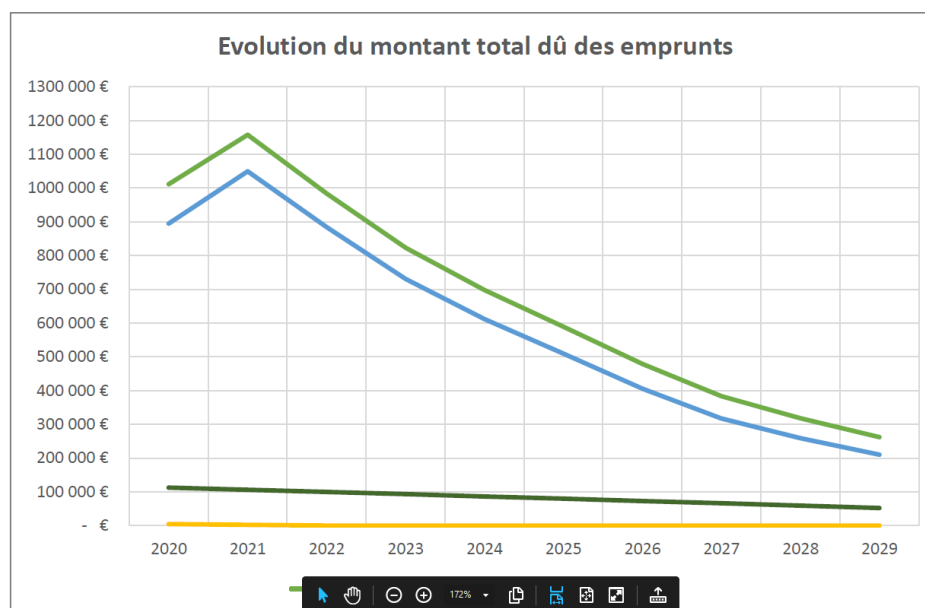
La décomposition de la dette supportée par le budget de l'eau potable est la suivante au 31/12/2021 :

n°		Identification				
	Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur	
1502806	E40	24/06/2010	66 458,68 €	2,96	2	1
1581302	E41	24/03/2011	48 375,32 €	3,66	3	1
1769492	E19	01/01/2019	8 790,00 €	1,72	3	2
7088322	E36	01/01/2019	41 874,00 €	2,10	8	1
7108000	E1	11/07/2007	27 300,00 €	0,00	3	1
8697508	E45	25/02/2015	122 271,03 €	1,69	7	1
8723069	E46	24/03/2016	234 753,39 €	1,55	8	1
20254202	E47	21/03/2017	99 158,50 €	1,10	9	1
20287202	E24	01/01/2019	100 000,00 €	1,63	19	3
20287401	E21	01/01/2019	1 899,72 €	3,70	1	3
20888203	E22	01/01/2019	25 000,00 €	4,04	12	3
3451910	E29	01/01/2019	5 470,03 €	3,03	1	2
5536282	E48	15/02/2018	329 320,54 €	0,99	11	1
60244102	E42	06/02/2012	68 094,56 €	3,97	4	1
9202299	E43	19/02/2013	109 010,66 €	3,42	5	1
9394948	E44	07/05/2014	96 870,02 €	2,76	4	1
AN096553	E39	03/03/2009	73 333,30 €	4,06	1	1

n°		Identification				
	Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur	
20254201	E50	16/12/2021	325 000,00 €	0,95	20	1

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2022 :

AU 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 1 158 002 €, compte tenu de la souscription d'un nouvel emprunt de 325 000 € pendant l'exercice. L'évolution de l'encours d'ici à 2026 est la suivante :



3- RESSOURCES HUMAINES – BUDGET EAU POTABLE

Effectifs et dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif du Syndicat se compose comme suit :

- 9 agents recrutés par le SET représentant 6,47 etp
- 3 agents mis à disposition par les communes ou CC (Aisy-sur-Armançon : 12h/semaine / Cruzy le Châtel : 2h/semaine annualisées / 3CVT : 1h/semaine pour STEP Fleys) représentant 0,42 etp
- 1 agent mis à disposition par le service intérim du CDG89 à hauteur de 3h/semaine pour le service d'assainissement collectif de Pacy-sur-Armançon représentant 0,09 etp,
- 1 agent mis à disposition par la CCLTB 24/semaine dans le cadre d'une prestation comprenant : compta / établissement des payes représentant 0,68 etp

Le personnel recruté par le SET est rémunéré sur le budget principal. Des subventions des budgets annexes viennent abonder le budget principal en fin d'année pour équilibrer la dépense.

Le personnel « mis à disposition » est affecté directement sur les budgets correspondant. La prestation versée à la CCLTB est affectée directement sur les budgets correspondant au chapitre 012.

SERVICES Fonctions	EAU	AC	SPANC	ETP	Nbre d'heures
	59%	39%	2%	(arrondis)	
Pôle administratif					
Responsable de pôle	0,59	0,39	0,02	1	35
Assistante administrative	0,34	0,22	0,01	0,57	20
Gestion des abonnés	0,23	0,16	0,01	0,40	14
Gestion des abonnés Secteur 2 (60/40)	0,14	0,09		0,23	8
Gestion des abonnés Secteur 3 (60/40)	0,12	0,08		0,2	7
Compta-établissement des payes (Prestation CCLTB)	0,40	0,27	0,01	0,68	24
Total	1,82	1,21	0,05	3,08	108
Pôle technique					
Responsable de pôle	0,59	0,39	0,02	1	35
Agents d'exploitation - SET	2,07	1		3,07	107,5
Agents d'exploitation - MAD	0,16	0,35		0,51	18
Total	2,82	1,74	0,02	4,58	160,5
TOTAL SET					
TOTAL ETP	4,64	2,95	0,07	7,66	
TOTAL Nombre d'heures hebdomadaires	162,40	103,25	2,45	268,10	268,50
					<i>la différence provient des arrondis d'etp</i>

Par délibération du 17/02/2022 a été créé un poste d'agent d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif à temps plein avec effet au 1^{er} juin 2022.

Le RIFSEEP –régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place.

Durée effective du travail : Le temps de travail du personnel correspond à 35 heures semaine.

L'IHST (L'indemnité d'Heures de Travail Supplémentaires) est instaurée.

A Tonnerre, le 31 mars 2022

Le Président,

Rémi GAUTHERON